COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, jeudi 27 juin 2024 à 19 h 30 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 4

NOM – Prénom	Présents	Absents	Procuration donnée à
LESELLIER Paul - Maire	X		
BANCE Catherine – 1er adjoint	X		
FRETIGNY Hervé – 2ème adjoint	X		
TISSOT Edith – 3ème adjoint	X		
LEVACHER Arnaud – 4ème adjoint	X		
ACHER Jacqueline	X		
ANDRÉ Amélie		X	ERNULT Charles
ERNULT Charles	X		
FOUTREL CARON Anne	X		
LEFEBVRE Wandrille		X	BANCE Catherine
MALLET Dominique		X	LEVACHER Arnaud
MERCIER Stéphane	X		
PUECH PAYS d'ALISSAC Elizabeth	X		
TALBOT Didier		X	LESELLIER Paul

Le quorum est constaté. Monsieur le maire déclare la séance ouverte et nomme Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 – Adoption du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 mai 2024.

2 – Affaires sociales :

- Informations diverses sur les activités à venir.
- Colis de Noël (**délibération**).
- Mission locale de l'Agglomération rouennaise (**délibération**).
- Fonds d'aide aux jeunes (**délibération**).

3 – Vie associative :

- Demande de salle par le TCPP pour les stages de juillet et août (**délibération**).
- CLSH de juillet. (informations).
- Demande du car communal par le club des anciens (**délibération**).

4 – Affaires scolaires :

- Compte-rendu du conseil d'école du 18 juin 2024 et demandes de travaux (**délibération**).
- Installation de figurines route de la mairie pour protéger l'accès à l'école (**délibération**).
- Stagiairisation d'un agent (**délibération**).
- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024 (**délibération**).
- Informations diverses.

5 – Commission travaux :

- Compte-rendu de la commission du 25 juin 2024.
- Pose d'un compteur routier pendant une semaine route de Malzaize afin de relever le flux de véhicules et leur vitesse (**délibération**).
- Maîtrise d'œuvre pour la voie piétonne sur RD 47. Annule et remplace la délibération n°46 du 14 mai 2024 pour le choix d'un géomètre (**délibération**).
- Marquage au sol sur les voiries communales (**délibération**).
- Travaux à l'école (**délibération**).
- Informations diverses.

6 – Tarifs communaux du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :

- Accueil de loisirs par quotient pour les pissy-pôvillais et les hors commune pour avril et juillet (**délibération**).
- Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs (**délibération**).
- Cantine et garderie périscolaire avec les quotients familiaux (**délibération**).
- Location des salles communales et matériel (**délibération**).

- Cimetière tarif des concessions (**délibération**).

7 – Communauté de Communes Inter Caux Vexin :
- Procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2024
- Procès-verbal du bureau communautaire du 15 avril 2024

8 – Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec :
- Compte-rendu du comité syndical du 11 mars 2024.

9 – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville :
- Procès-verbal de la séance du 5 juin 2024

10 – Acquisition de la propriété située 457 route de la mairie (**délibération**).

11 – Courrier reçu de la communauté de Communes Caux Austreberthe concernant la création d'une nouvelle sortie sur la zone du Mesnil-Roux/la Carbonnière – liaison RD 67 E vers aire de co-voiturage. (informations).

12 – LNPN. (informations).

13 – Questions diverses

1 – **<u>Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024</u>**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 14 mai 2024 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion. Jacqueline ACHER et Anne FOUTREL CARON s'abstiennent.

Arrivée de Charles ERNULT à 19 h 45.

2 - <u>Affaires sociales</u>

Catherine BANCE évoque les points suivants :

23 personnes ont participé à la révision du code de la route le 16 mai de 14 h à 16 h avec madame Nathalie GODILLON. C'était ludique et intéressant. Une autre intervention axée plus principalement sur les panneaux de signalisation pourra être demandée ultérieurement.

Le 17 juin 2024 a eu lieu la traversée de la baie de Somme à pied entre le Crotoy et Saint Valéry sur Somme avec 2 guides. Il y avait 47 inscrits, 44 présents, belle prestation, des guides très professionnels et passionnés qui ont fait partager leurs connaissances avec plaisir. Les participants ont apprécié cette promenade sans pluie. Deux personnes manquantes n'ont pas prévenu. L'organisatrice a essayé de les joindre, en vain. La sortie leur sera facturée. Une troisième personne était malade et avait prévenu.

Mercredi 03 juillet 2024 aura lieu la sortie au parc du Bocasse, pour les enfants de l'école du CP au CM2 : 2 trajets sont prévus pour 65 enfants, 14 accompagnateurs et 2 référents.
Pour le groupe 1 : le rendez-vous est au parking de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY à 09 h 00 pour un départ à 9 h 15, le goûter à 16 h 30 et départ du bus à 17 h 00 et pour le groupe 2 le rendez-vous est au parking de salle Jean-Claude FRÉTIGNY à 10 h 00 pour un départ à 10 h 15, le goûter à 17 h 00 puis retour à Pissy-Pôville.

Le rapporteur propose de reconduire les bons d'achats pour Noël aux personnes âgées de 68 ans et plus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **décide** de reconduire les bons d'achats pour Noël aux personnes âgées de 68 ans et plus pour 2024 **(*délibération n°53*).**

Dans le cadre du Festival du conte de Fresquiennes en Caux**,** un conteur, monsieur Philippe IMBERT interviendra à l'école maternelle le vendredi 11 octobre 2024, le matin pour une racontée.

La mission locale de l'Agglomération Rouennaise sollicite une contribution de fonctionnement pour l'année 2024 s'élevant à 1 691,30 € (soit 1,30 € par habitant x 1301). Considérant que les années passées la commune n'a pas contribué, il est proposé de reconduire cette proposition pour 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **décide** de ne pas adhérer ***(délibération n°54)***

Le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour obtenir son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (18/25 ans) moyennant 0,23 € par habitant, dans le cadre du soutien à leur projet d'insertion ou aide de première nécessité.
Le rapporteur propose de ne pas adhérer et de gérer au cas par cas les dossiers, si besoin. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **décide** de ne pas adhérer. **(*délibération n°55*).**

Le rapporteur évoque les dates des manifestations à venir :
La collation soupante de la commune aura lieu le vendredi 04 octobre 2024 (soir) dans la salle Jean-Claude FRÉTIGNY. La remise des médailles du travail, l'accueil des nouveaux habitants et la remise des prix des jardins fleuris se feront le samedi 19 octobre 2024 à 10 h 30 au Mille Club. La remise des bons d'achats pour Noël est prévue le samedi 07 décembre 2024 de 9 h à 12 h au Mille Club.

Le nombre de demandeurs d'emploi au 1er juin 2024 est de 41 dont 19 hommes, 22 femmes et 33 personnes indemnisées.

3 – **<u>Vie associative</u>**

Hervé FRÉTIGNY évoque les points suivants :

Le Tennis club de Pissy-Pôville a demandé s'il pouvait disposer de salles pour les stages d'anglais/tennis. Il pourra utiliser la salle AFPP et une salle de la maison des activités du 8 au 12 juillet, la salle AFPP du 15 au 19 juillet et la salle Jean-Claude FRÉTIGNY du 26 au 30 août. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de mettre à disposition les salles du club de tennis pour assurer les stages d'anglais/tennis cet été. **(*délibération n°56*)**

Les deux premières semaines du centre de loisirs sont au complet, soit 50 enfants inscrits. Il y a 38 inscriptions pour la troisième semaine. L'encadrement est composé de 8 personnes dont 4 pissy-pôvillais.10 enfants participeront au camp.

Le club des anciens demande la mise à disposition du car communal et du chauffeur pour une sortie au théâtre à l'Ouest à Rouen le vendredi 15 novembre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord s'il y a au minimum 30 personnes. Anne FOUTREL CARON précise qu'en commission vie associative, il a été prévu qu'à chaque demande d'une association, un formulaire soit rempli afin d'assurer une équité entre les associations. **(*délibération n°57*)**

Le rapporteur précise qu'il a évoqué avec le directeur de l'école la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Monsieur LEFESVRE n'avait pas de temps à lui consacrer, ils évoqueront le sujet en septembre prochain, notamment l'organisation des élections.

Une location de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY a eu lieu le 22 juin. A l'état des lieux après la location, le sol n'était pas propre et les tables pas correctement rangées sur les chariots. Il sera apporté des précisions dans le règlement intérieur : le sol ne devra pas être lavé mais les taches nettoyées, les chaises rangées et les tables correctement remises sur les chariots.

Une clé de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY a été perdue par un membre d'une association, elle sera refaite puis facturée à cette association.

4 - <u>Affaires scolaires</u>

Edith TISSOT indique que le conseil d'école a eu lieu le 18 juin. Les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire sont de 114 à 115 élèves, une moyenne de 23 par classe soit 5 classes avec chacune un double niveau. La rentrée des petites sections sera échelonnée.

La visite du collège André MARIE par les CM 2 a eu lieu le 11 juin. Les élèves y sont allés à vélo.

De nombreuses sorties scolaires avec le car communal ont été faites en juin puis d'autres sont prévues en juillet. Normalement une seule sortie est autorisée par semaine mais cette année, les sorties avaient été bloquées du fait de l'absence d'un chauffeur.

La sortie vélo le 21 juin a été réussie avec une météo agréable.

Au 31 mai, la coopérative scolaire disposait de 6 439,61 €. De nombreuses sorties sont encore à régler pour environ 4 000 €.

Le spectacle de fin d'année aura lieu le 28 juin à 19 h.

La remise des cartes cadeau de 20 € offertes aux CM2 de l'école communale partant au collège aura lieu le 5 juillet matin.

Des demandes de travaux ont été formulées : la réparation d'une fuite sur la toiture, un

problème d'eau chaude dans la tisanière, l'installation de prises électriques dans les classes, révision du câblage électrique et informatique. La commune va faire intervenir une société pour faire un état des lieux global de l'électricité.

Deux salles de classes seront utilisées la dernière semaine d'août par 2 enseignants de l'école pour 9 élèves dans le cadre de soutien.

Les enseignants ont remercié les élus pour l'installation du jeu extérieur dans la cour de l'école maternelle.

Madame Aurélie MARTELLO donne satisfaction dans son travail depuis son arrivée le 1er avril 2024 en tant qu'adjoint technique territorial à la cantine scolaire et à l'école. Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de la stagiairiser à compter du 1er juillet 2024. **(*délibération n°58*)**

L'inspection académique a envoyé un courrier concernant l'organisation du temps scolaire.
Les enseignements ont lieu actuellement sur huit demi-journées par semaine suite à une dérogation. Après avis du directeur de l'école et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **décide** de prolonger cette dérogation pour trois ans et ainsi maintenir les enseignements sur huit demi-journées. **(*délibération n°59*)**

Un agent en poste actuellement en tant qu'AESH travaille également le matin et le soir à la garderie. Si cet agent n'est pas affecté à l'école de Pissy-Pôville à la rentrée de septembre en raison du départ de l'école d'un élève dont elle s'occupait, elle ne pourra plus effectuer ses missions à la garderie, il sera donc nécessaire de recruter un nouvel agent.

5 – <u>Commission Travaux</u>

Arnaud LEVACHER précise que les agents du service technique réalisent en ce moment les tontes, le désherbage ; les 2 chauffeurs sont souvent pris pour le transport des élèves lors des nombreuses sorties prévues en cette fin d'année scolaire. Ils vont prochainement effectuer le nettoyage des caniveaux.

Dans le cadre de la construction de la salle multisport, les réunions de chantier ont commencé. Stéphane MERCIER demande si l'ensemble des élus peut y participer et pas seulement la commission travaux. Arnaud LEVACHER lui répond par l'affirmative. Le compte rendu de chantier sera transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Un habitant s'est plaint de la vitesse excessive de véhicules route de Malzaize. En 2015 un relevé avait été effectué. Monsieur le maire propose de faire réaliser un relevé. Un devis de 300 € HT soit 360 € TTC de la société Mobilis services a été reçu. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **accepte** le devis de 300 € HT soit 360 € TTC de la société Mobilis pour la réalisation d'un relevé du nombre de véhicules et de la vitesse. (***délibération n° 60***)

Lors du conseil municipal du 14 mai 2024, la délibération n° 46 a été prise concernant le choix d'un géomètre pour la création de la sente piétonne RD 47 entre le bourg et la D 6015. Or il s'avère que la société Euclyd n'avait pas chiffré la maîtrise d'œuvre. Un nouveau devis a donc été envoyé d'un montant de 5 000 € HT soit 6 000 € TTC pour la maîtrise d'œuvre. Au total les

offres des entreprises sont les suivantes : GE 360 : 16 125 € HT soit 19 350 € TTC, FERET HEBBERT : 49 910 € HT soit 59 892 € TTC et EUCLYD : 15 350 € HT soit 18 420 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **décide** de retenir la société EUCLYD pour un montant de 15 350 € HT soit 18 420 € TTC. Cette délibération annule et remplace la délibération n°46 du 14 mai 2024. (***délibération n°61***)

La commission travaux a validé le devis de la société Kangourou d'un montant de 2 590,50 € HT soit 3 108,60 € TTC pour différents marquages au sol sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **accepte** le devis de la société Kangourou d'un montant de 2 590,50 € HT soit 3 108,60 € TTC. **(*délibération n°62*)**

L'installation de figurines devant l'école afin de sécuriser les piétons notamment les enfants avait été évoquée lors du conseil municipal du 23 février. La société PIETO a transmis un devis de 3 141 € HT soit 3 769,20 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **accepte** le devis de la société PIETO d'un montant de 3 141 € HT soit 3 769,20 € TTC. **(*délibération n°63*)**

Une étude thermique gratuite a été réalisée à la salle Jean-Claude FRÉTIGNY afin de réaliser des économies d'énergie. Celle-ci préconise la mise en place d'un système de destratification d'air pour un coût de 3 975,25 € HT soit 4 770,30 € TTC avec une aide de l'Europe de 734 € ce qui représente un reste à charge pour la commune de 4 035,90 € TTC. Les élus décident de ne pas donner suite.

Suite au contrôle des différentes installations électriques des bâtiments communaux, des devis ont été demandés pour la mise aux normes. Pour l'instant un devis de 9 838,80 € TTC a été reçu. D'autres devis sont à venir.

6 – <u>Tarifs communaux du 1er septembre 2024 au 31 août 2025</u>

- Accueil de loisirs par quotient pour les pissy-pôvillais et les hors commune pour avril et juillet :

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de l'accueil de loisirs du 1er avril au 31 août 2025 de la façon suivante :

TARIF JOURNALIER sur le <u>centre</u> par enfant habitant la commune (déjeuner + goûter + animations)	**Tarifs actuels**	**Proposition tarifs + 2 %**
Quotient familial ‹ 500 €	11,14 €	11,36 €
Quotient familial de 500 € à 680 €	13,52 €	13,79 €
Quotient familial > 680 €	15,90 €	16,22 €
TARIF JOURNALIER sur le centre par enfant hors commune (déjeuner + goûter + animations)		
Quotient familial ‹ 500 €	15,12 €	15,42 €
Quotient familial de 500 € à 680 €	18,34 €	18,71 €

Quotient familial > 680 €	21,58 €	22,01 €
DROITS D'INSCRIPTION (non remboursable) par famille commune et hors commune	16,39 €	16,72 €
Garderie ½ h enfants de la commune et hors commune		
Quotient familial ‹ 500 €	0,59 €	0,60 €
Quotient familial de 500 € à 680 €	0,60 €	0,61 €
Quotient familial > 680€	0,71 €	0,72 €
PERSONNEL D'ENCADREMENT		
Animateur BAFA par jour	61,60 €	62,83 €
Animateur stagiaire BAFA (par jour)	40,80 €	41,62 €
1 nuit de camping	25,50 €	26,01 €
Rémunération du directeur adjoint	70,94 €	72,36 €
TARIF JOURNALIER pour le mini-camps par enfant habitant la commune (déjeuner + goûter + animations)		
Quotient familial ‹ 500 €	17,50 €	17,85 €
Quotient familial de 500 € à 680€	21,24 €	21,66 €
Quotient familial > 680€	24,99 €	25,49 €
TARIF JOURNALIER pour le mini-camp par enfant hors commune		
Quotient familial ‹500€	21,47 €	21,90 €
Quotient familial de 500 € à 680€	26,07 €	26,59 €
Quotient familial > 680€	30,67 €	31,28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE :** l'augmentation des tarifs proposée. ***(délibération n°64)***

- Cantine et garderie périscolaire avec les quotients familiaux :

Le rapporteur propose une augmentation des tarifs de la cantine et de la garderie de 2 % à compter du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
ACCEPTE l'augmentation de 2 % des tarifs de la cantine à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 comme suit :

CANTINE (1 repas)	**Tarifs actuels**	**Tarifs du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 + 2 %**
Quotient Familial < 500 €	3,62 €	3,69 €
Quotient familial de 500 € à 680 €	4,00 €	4,08 €
Quotient familial > 680 €	4,55 €	4,64 €

MAINTIENT le tarif du repas exceptionnel à 5 €.

ACCEPTE l'augmentation de 2 % des tarifs de la garderie à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 comme suit :

GARDERIE (1/2 heure)	**Tarifs actuels**	**Proposition tarifs + 2 %**
Quotient familial < 500 €	0,59 €	0,60 €
Quotient familial de 500 € à 680 €	0,60 €	0,61 €
Quotient familial > 680 €	0,71 €	0,72 €

(délibération n°65)

- Salles communales :

Monsieur le maire propose une augmentation des tarifs de 2% à compter du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 de la façon suivante :

LOCATION SALLE Jean-Claude FRETIGNY	**Tarifs actuels**	**TARIFS + 2 %**
Caution	778 €	794 €
a) Centre + 1 chapelle		
Vin d'honneur 4h	214 €	218 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	515 €	525 €
b) salle complète		
Vin d'honneur 4h	239 €	244 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	585 €	597 €
LOCATION du Mille-Club		**TARIFS**
Caution	391 €	399 €
Vin d'honneur 4h	105 €	107 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)		321 €

	315 €	
CUISINE		TARIFS
Vin d'honneur 4h	33 €	34 €
Week-end (du samedi matin au dimanche soir)	100 €	102 €

Les tables et chaises sont comprises dans les tarifs ci-dessus.

Frais de nettoyage éventuels dans la salle et aux abords extérieurs : 26,10 € de l'heure

Location de matériel : matériel pouvant être loué sans location de salle
Table :1,12 € 1,14 €
Chaise : 0,45 € 0,46 €
Caution : 22,59 € 23,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE les tarifs énumérés ci-dessus à partir du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025. ***(délibération n°66)***

- Cimetière :

Monsieur le maire propose une augmentation des tarifs de 2 % à compter du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 de la façon suivante :

CIMETIERE	**Tarifs du 01/09/2023 au 31/08/2024**	**Tarifs du 01/09/2024 au 31/08/2025 + 2%**
2 m² (concession trentenaire)	321,36 €	327,79 €
2 m² (concession 15 ans) pour renouvellement	190,25 €	194,05 €
3 m² (concession trentenaire)	468,48 €	477,85 €
3 m² (concession 15 ans) pour renouvellement	277,34 €	282,89 €
CAVE URNE 80 x 80		
30 ans	212,24 €	216,48 €
15 ans (pour renouvellement)	125,65 €	128,16 €
COLUMBARIUM		
Une case (1 ou 2 urnes) concession trentenaire	978,87 €	998,45 €
Une case (1 ou 2 urnes) 15 ans (si renouvellement)	579,42 €	591 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
ACCEPTE les tarifs énumérés ci-dessus à partir du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025.
(délibération n°67)

7 – <u>Communauté de Communes Inter Caux Vexin</u> :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 mars 2024 n'appelle aucune observation.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 15 avril 2024 n'appelle aucune observation.

8 – **<u>Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec</u>** :

Le compte-rendu du comité syndical du 11 mars 2024 n'appelle aucune observation.

9 – **<u>Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville :</u>**

Le procès-verbal du 5 juin 2024 n'appelle aucune observation.

10 – **<u>Acquisition de la propriété située 457 route de la mairie</u>**

Monsieur le maire rappelle que les services du domaine ont estimé à 200 000 € assortie d'une marge d'appréciation de + ou - 10 % la propriété située 457 route de la mairie dans le cadre du projet de cabinet médical et les propriétaires sont vendeurs pour 220 000 €. Après négociation, les propriétaires acceptent de vendre le bien pour 210 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'acheter la propriété située 457 route de la mairie au prix de 210 000 € et autorise monsieur le maire à signer les documents. (***délibération n°68***)

11 – <u>Courrier de la communauté de Communes Caux Austreberthe concernant la création d'une nouvelle sortie sur la zone du Mesnil-Roux/la Carbonnière – liaison RD 67 E vers aire de co-voiturage</u>

Monsieur le Maire a transmis aux conseillers municipaux un courrier de la communauté de Communes Caux Austreberthe concernant la création d'une nouvelle sortie sur la zone du Mesnil-Roux/la Carbonnière – liaison RD 67 E vers l'aire de co-voiturage. Monsieur le Président interroge notamment sur une éventuelle participation de la commune de Pissy-Pôville. Monsieur le Maire propose de rencontrer les responsables du projet afin d'avoir plus d'informations.

12 – **<u>LNPN</u>**

Monsieur le Maire rappelle que l'atelier prévu à Pissy-Pôville le 25 juin dans le cadre de la concertation par SNCF Réseaux a été annulé pour cause de réserve durant la campagne électorale des élections législatives.

13 – <u>Questions diverses</u>

Arnaud LEVACHER fait part d'une demande de Mélanie BOREL pour bénéficier de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY lors des répétitions de spectacle musical.

Jacqueline ACHER précise que lors de la réunion pour le prochain Téléthon il a été demandé la possibilité de bénéficier du car communal si une sortie au hockey était organisée. Le repas dansant à Pissy-Pôville aura lieu le 7 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

COMMUNE DE PISSY-PÔVILLE

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

53	Colis de Noël
54	Mission locale de l'Agglomération rouennaise
55	Fonds d'aide aux jeunes
56	Demande de salle par la TCPP pour les stages de juillet et août
57	Demande du car communal par le club des anciens
58	Stagiairisation d'un agent
59	Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2024
60	Pose d'un compteur routier pendant une semaine route de Malzaize afin de relever le flux de véhicules et leur vitesse
61	Maîtrise d'œuvre pour la voie piétonne sur RD 47. Annule et remplace la délibération n°46 du 14 mai 2024 pour le choix d'un géomètre
62	Marquage au sol voirie communale
63	Installation de figurines route de la mairie pour protéger l'accès à l'école
64	Tarifs accueil de loisirs par quotient
65	Tarifs cantine et garderie périscolaire
66	Tarifs location des salles communales et matériel
67	Tarifs des concessions de cimetière
68	Acquisition de la propriété située 457 route de la mairie

Le Maire Le secrétaire de séance